

R.E.E.P.H 49

Réseau des Etablissements pour
Enfants Polyhandicapés du Maine et
Loire

- Depuis 1995, les établissements et services médico-sociaux prenant en charge les enfants et adolescents polyhandicapés du Maine et Loire ont souhaités réfléchir ensemble et formaliser un partenariat.
- Cette réflexion et ces actions de concertation ont été initiées à l'époque par des professionnels qui s'interrogeaient régulièrement les uns et les autres sur l'accompagnement de l'enfant polyhandicapé.

REEPH 49

**Réseau
des Etablissements
d'Enfants
Polyhandicapés**

Contact

Secrétariat du C.A.M.S.P

Tél. 02 41 73 87 19

Fax 02 41 36 16 19

E.mail : campolydep.angers@wanado.fr



Imp. Morlais - FB - Angers - 02 41 48 20 20 - 0702



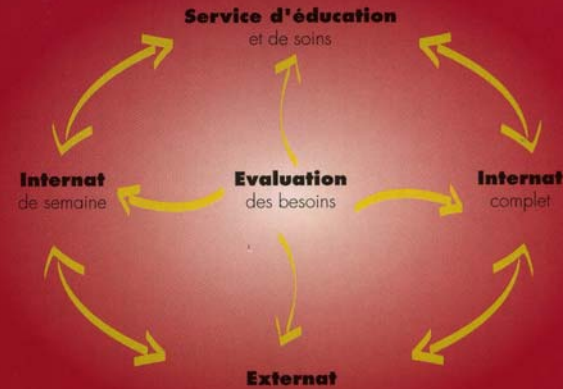
Maine-et-Loire

Le Réseau institue le partenariat des sept établissements et services du Maine-et-Loire prenant en charge les enfants et adolescents polyhandicapés (0-20 ans).

Il est constitué :

- **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce polyvalent départemental**
Association CAMSP, Angers
Tél. 02 41 73 87 19
- **Centre Médical de Jeunes Enfants**
Association La Résidence Sociale, Bauné
Tél. 02 41 66 11 80
- **Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile**
Association AAPEI, Angers
Tél. 02 41 66 30 40
- **Institut Médico Educatif de la Monneraie**
ALAHMI, Chemillé
Tél. 02 41 30 34 55
- **Institut d'Education Motrice de la Guiberdière**
Association AAPEI, Angers
Tél. 02 41 21 07 21
- **Institut Médico Educatif de la Tremblaye**
Association Les Recollets-La Tremblaye, Meigné sous Doué
Tél. 02 41 53 04 04
- **Institut Médico Educatif Le Bocage**
Association AAPEI, Angers
Tél. 02 41 96 91 90

Diverses possibilités d'Accueil et de Prise en Charge



Le Réseau propose par le biais des établissements qui le composent, des réponses adaptées, les plus personnalisées possibles. (Accueil permanent, temporaire,...)



- Depuis lors, par le biais de réunions de travail trimestrielles ou participent les médecins coordinateurs et les directions de 7 établissements et services, le réseau entend soutenir par ses actions le respect et l'existence de la dignité de la personne polyhandicapée.
- Il souhaite faire partager sa confiance en la valeur du développement de chaque personne polyhandicapée.

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce polyvalent départemental.
(Association CAMSP).
- Centre Médical de Jeunes Enfants.
(Association La Résidence Sociale. Bauné).
- Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile.
(Association AAPEI .Angers).
- Institut Médico Educatif La Monneraie.
(ALAHMI. Chemillé).
- Institut d'Education Motrice La Guiberdière.
(Association AAPEI.Angers).
- Institut Médico Educatif La Tremblaye .
(Les Recollets-La Tremblaye. Meigné sous Doué).
- Institut Médico Educatif Le Bocage.
(Association AAPEI.Angers).

■ BUTS

- **1- Poursuivre la complémentarité éducative et thérapeutique** en coordonnant les différents établissements et services.

Réfléchir à la cohérence des prises en charge des enfants accueillis, dans le respect de chaque individu tout en maintenant les diversités de chaque structure.

- **2- Améliorer** par des actions annuelles la **formation spécialisée des professionnels** travaillant auprès des enfants et adolescents polyhandicapés.

(Le développement sensori-moteur du bébé- Polyhandicap et troubles comportementaux- Indications et limites de l'appareillage- La communication chez l'enfant et l'adolescent polyhandicapé- Le diagnostic, facteur d'articulation médico-éducative...)

- **3- Réfléchir et induire la mise en place d'un véritable partenariat parents-professionnels** permettant de réactualiser en permanence les actions et propositions des uns et des autres à l'endroit de l'enfant et de l'adolescent polyhandicapé.

- 4- **Développer ces travaux** dans une approche quantitative des capacités d'accueil des enfants et adolescents à l'échelle départementale, et qualitative dans la permanente évolution des besoins de ceux-ci et des désirs et choix de leur famille.

Promouvoir un accompagnement personnalisé avec des réponses des établissements et services les plus adaptées.

Le Réseau développe une approche quantitative

- Les membres du réseau mettent en place une fiche individuelle commune pour chaque enfant accueilli dans leurs services ou établissements.
- Cette fiche, en permanente réactualisation, permet de recenser les jeunes polyhandicapés (0 à 20 ans). Elle doit aider à une approche étiologique et à apprécier le nombre et la nature des déficiences. Ces fiches peuvent être transmises aux autorités de contrôle.
- Ces fiches déterminent une évaluation plus précise des capacités d'accueil et des perspectives d'orientation à l'échelle départementale.

Le Réseau développe une approche qualitative

Les membres du réseau s'engagent, entre autre :

- A apprécier et codifier les possibilités fonctionnelles et les capacités d'autonomie des jeunes polyhandicapés recensés.
- A confronter les prises en charge et apprécier l'importance du suivi orthopédique en matière de chirurgie et d'appareillage.
- A poursuivre la complémentarité des soins, l'accompagnement et la coordination des différents établissements au niveau départemental.
- A mettre en œuvre un projet individualisé proposant une approche singulière pour chaque enfant accueilli dans les établissements et services du réseau.
- A informer les organismes de contrôle de l'évolution de leurs travaux.

Les actions de formation

- Le réseau poursuit l'amélioration de la formation des professionnels travaillant dans les différents services et établissements par l'élaboration de contenus de formations spécifiques inter-établissements et de journées à thème dans les domaines de la prise en charge des enfants polyhandicapés.
- La mise en œuvre des actions de formation est déléguée à un organisme agréé. Le coût des formations est imputable aux budgets des établissements et services.

Réflexion éthique

- Sur les bases énoncées, une réflexion éthique permanente est conduite par l'ensemble des équipes. Cette réflexion peut associer des représentants des parents et des tutelles.
- Une attention est portée sur l'accueil et l'accompagnement parental, cette attention devant toutefois conserver sa spécificité dans chaque établissement ou service, tout en garantissant un axe éthique et déontologique commun.

La régularité de nos rencontres de travail, les pistes de réflexions amenées, les propositions examinées, et débattues sont mises en perspective avec un travail de recensement établi régulièrement, dans un livre blanc adressé aux autorités responsables en matière de santé publique.